



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire

**Déclaration du Ministre Romain SCHNEIDER
sur la politique de coopération au développement
Chambre des députés – 23 novembre 2016**

version finale

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Représentants des missions diplomatiques,

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais commencer mon discours aujourd'hui par une déclaration qui pourrait en fait vous sembler étonnante, à savoir que rien ne change quant aux principes de base de la Coopération au développement luxembourgeoise et que notre objectif demeure l'utilisation efficace de nos moyens financiers et de toutes nos capacités pour lutter contre la pauvreté dans le monde.

Il y avait une époque où pareille déclaration aurait été anodine. De nos jours cependant, il ne s'agit pas seulement d'une réaffirmation positive, mais d'une très bonne nouvelle pour toutes celles et tous ceux qui vivent dans le besoin et qui nécessitent d'urgence notre solidarité. Nous maintenons le cap fixé par le programme gouvernemental, à savoir investir 1% de notre RNB dans la coopération au développement et l'action humanitaire, c'est notre obligation morale, c'est notre responsabilité globale, et c'est aussi dans notre intérêt global.

Nous continuerons à appliquer l'additionnalité des fonds pour le climat et nous ne comptabiliserons pas les dépenses liées à l'accueil des réfugiés au Luxembourg dans notre aide publique au développement. C'est un choix politique auquel nous maintenons et qui a d'ailleurs été relevé dans le rapport Aidwatch 2016 de CONCORD. Le Luxembourg s'y trouve en tête de liste pour son aide au développement réelle, qui n'est pas gonflée artificiellement.

Ce qui nous semble juste au Luxembourg, n'est plus toujours partagé dans certains fora de l'Union européenne, ni par certains Etats membres.

Sous la pression de la migration, qui a touché l'Europe de manière plus massive en 2015, bon nombre d'engagements sont remis en question. La Présidence luxembourgeoise a été vigilante sur ce point. Je voudrais ici remercier tout particulièrement le ministre Asselborn et son équipe de l'immigration.

Nous continuons à répéter à tous les niveaux que la situation migratoire est bien sûre un élément de la coopération au développement et de l'action humanitaire, mais nous nuancions ce message. La lutte contre la pauvreté reste bien notre mission. La pauvreté et le manque de perspectives peuvent être des facteurs qui obligent les gens à quitter leur pays. C'est pourquoi il est important de créer des perspectives grâce à la coopération au développement, surtout pour les jeunes.

Nous visons justement cela dans nos pays partenaires, à travers nos programmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle. Mais ce sont bien souvent beaucoup d'autres facteurs qui poussent les gens à la fuite, comme c'est le cas en Syrie, en Irak ou en Afghanistan.

Nous ne faisons pas de politique d'aide au développement avec le seul but d'éviter la migration. La migration a toujours existé et nous savons bien entendu qu'avec la croissance démographique en Afrique notamment, les phénomènes migratoires ne disparaîtront pas. Le Président du Sénégal a récemment souligné que seulement 15% des migrants d'origine africaine vont en Europe. Il a par ailleurs relevé que l'argent transféré par la diaspora sénégalaise constituait un revenu essentiel pour son pays, auquel il ne saurait renoncer.

Il n'y a pas de solution toute faite pour ces grandes questions liées à la migration, tout comme il n'y a d'ailleurs pas de réponse à court terme. Le fonds d'urgence pour l'Afrique, lancé au sommet UE à La Valette, essaie de réaliser avec les pays partenaires, le grand écart entre les réalités à long terme sur le terrain et les résultats désirés à court terme en Europe. Le Luxembourg continue à exiger les bons arbitrages dans ce contexte. A l'issue du dernier Conseil européen, notre Premier ministre a à nouveau clairement souligné que l'aide publique au développement doit être vouée à la lutte contre la pauvreté. Force est de constater que nous sommes à une époque où il convient de répéter ces évidences et où il faut les défendre publiquement avec vigueur.

Monsieur le Président,

S'il est vrai que voulons maintenir les principes de notre aide publique au développement, il n'en est pas moins vrai que nous sommes en train d'améliorer nos instruments afin de les adapter au nouveau cadre de l'Agenda 2030 et devenir ainsi plus efficaces de manière générale.

L'Agenda 2030 avec ses 17 Objectifs de développement durable, couplé au programme d'action sur le financement du développement d'Addis-Abeba de juillet 2015, constituent notre cadre de référence. S'ajoutent à cela les engagements pris à la COP21 à Paris, mais aussi les conclusions de la conférence de Sendai et du Sommet humanitaire mondial d'Istanbul.

A travers sa globalité et son universalité, l'Agenda 2030 propulse le développement dans une nouvelle ère où l'aide au développement, mais aussi toutes les autres politiques, doivent sortir des silos dans lesquels ils étaient confinés jusqu'à présent. Ils doivent définir ensemble ce qui fonctionne ou non, et quels sont les effets, positifs ou négatifs, de leur interaction, au niveau global,

chez nous, mais aussi dans les pays en développement. Cette super-cohérence des politiques pour un développement durable ne doit pas omettre de toujours garder un œil vigilant sur les pays en développement, sur les pays et les populations les plus vulnérables et les plus fragiles. Personne ne doit être laissé pour compte dans cette nouvelle démarche.

Ceci signifie aussi que la politique de coopération au développement doit s'ouvrir davantage à des dialogues moins usuels. Ensemble avec la Ministre Dieschbourg, nous devons par exemple voir comment nous organiser concrètement pour lutter efficacement contre le changement climatique, l'objectif n°13 de l'Agenda 2030. Nous devons clarifier avec la Ministre Mutsch, comment réaliser l'objectif n°5 sur l'égalité des chances. Nous devons de même définir en pratique l'articulation sécurité-développement, dans les limites déterminées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Avec le Ministre Gramegna, nous recherchons plus de convergences entre les initiatives luxembourgeoises au sein des banques multilatérales de développement et les actions de nos partenariats bilatéraux. Nous nous engageons de manière délibérée ensemble dans des initiatives régionales, en Amérique centrale par exemple, ou encore dans le domaine du renforcement des ressources fiscales dans nos pays partenaires. Les accords bilatéraux de non-double imposition sont une composante importante dans ce contexte.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 signifie pour moi que la coopération au développement doit aussi devenir une composante inhérente à toutes les politiques sectorielles. Politiques intérieures d'un pays et politique extérieure ne peuvent ainsi plus être dissociées. Chacun doit encore trouver sa place dans ce nouveau dispositif, sans empiéter sur les compétences des autres. Au Luxembourg, je constate que cela fonctionne déjà remarquablement bien. J'en veux pour preuve la présence active de différents ministres aux dernières Assises de la coopération, ce qui illustre bien cette nouvelle façon de penser et d'agir.

Cette démarche est également en train d'être appliquée au sein de l'Union européenne, notamment à travers une première proposition sur l'Agenda 2030 qui vient de sortir hier et une autre proposition sur un nouveau consensus européen pour le développement. Les différents instruments et modalités de cette politique européenne s'en verront redéfinies, y compris la programmation conjointe entre l'Union et ses Etats membres. Cette démarche est positive, mais elle doit le rester sur une base volontaire. Il faudra également examiner, si la création de fonds fiduciaires additionnels, sous responsabilité de la Commission européenne, constitue un instrument approprié pour la politique de

développement de l'UE. Nous restons à être convaincus. En lien avec tout cela se trouve la proposition sur l'avenir de l'accord de Cotonou, qui fera l'objet d'une première discussion entre les ministres du développement, lundi prochain.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Sur la base de ce nouveau cadre en matière de développement, tant au niveau international qu'europpéen, la coopération luxembourgeoise devra revoir ses stratégies. Je dois vous avouer que nous avons sous-estimé l'étendue des effets de ce changement de paradigme. Il ne suffira pas de simplement adapter nos stratégies actuelles. Nous devons nous doter d'une nouvelle stratégie générale, qui décrira nos objectifs, nos méthodes de travail et nos priorités, et aussi notre manière de travailler ensemble avec les autres secteurs, tels que les finances, l'environnement, la santé etc. Nous comptons finaliser cette stratégie générale d'ici fin janvier 2017. Celle-ci devra être discutée avec nos ONG et nos ministères partenaires et il va de soi que je viendrai vous la présenter en commission parlementaire.

Il nous incombera notamment de déterminer à travers cette stratégie générale comment nous entendons adresser la question du choix des pays partenaires. Depuis 2016, nous avons renforcé notre concentration sur un nombre limité de pays partenaires, et de manière prioritaire sur des pays les moins avancés (PMA).

Nos partenariats avec le Vietnam et le Salvador qui, en tant que pays à revenu moyen, ne bénéficient plus de Programme indicatif de Coopération, nous permettront d'établir un autre nouveau type de relation. Nos stratégies de sortie de ces pays diffèrent selon les intérêts de part et d'autre, mais nous veillerons bien entendu à ne pas arrêter notre appui d'un jour à l'autre. Certaines interventions seront clôturées et leurs acquis consolidés d'ici un à deux ans. Au Vietnam, nos relations et contacts de longue date avec l'autorité de surveillance financière et nos offres de formation dans le secteur financier à travers l'ATTF, désormais House of Training, nous permettront de consolider nos relations bilatérales, et ceci bien au-delà de la coopération au développement traditionnelle. Nous étendrons notre coopération bilatérale dans des nouveaux domaines, notamment le changement climatique ou encore à travers la bio banque luxembourgeoise.

Au Salvador, nous continuons à renforcer les relations de notre ministère partenaire avec les ONG locales, car nous sommes convaincus que le renforcement de la société civile est indispensable à l'édification de la démocratie. Et c'est là que nous voulons aider davantage. Le Salvador recherche résolument à s'orienter sur base des expériences des autres pays de la région, comme par exemple le Mexique, et d'éviter ainsi de devoir réinventer la roue. Cette coopération Sud-Sud, dont l'importance a été relevée à la Conférence d'Addis, nous permet de cofinancer des échanges d'expériences à travers un soutien tout aussi efficace et moins coûteux que les PIC. Il s'agit ici, pour moi, d'un modèle de coopération qui, avec des moyens financiers limités et les ressources propres du pays partenaire, réussit à faire la différence. Je me réjouis de pouvoir renforcer ce modèle d'une autre coopération bilatérale ce printemps avec mon collègue le vice-ministre de la Coopération au Développement, Jaime Miranda.

Nous travaillons actuellement avec 7 pays partenaires, dont 5 en l'Afrique de l'Ouest, 1 en Asie du Sud-Est et 1 en Amérique centrale.

Nous entendons concentrer notre aide publique au développement de façon prioritaire sur les pays les moins avancés, dans la droite ligne des conclusions de la conférence d'Addis en juillet 2015 et au sommet des Nations unies en septembre 2015. Nous continuerons également à nous concentrer sur les secteurs sociaux qui constituent pour nous la base d'un développement qui ne laisse personne pour compte, suivant la devise du « leave no one behind » de l'Agenda 2030.

On me demande régulièrement, si nous comptons identifier de nouveaux pays partenaires et, le cas échéant, suivant quels critères. Je n'exclus pas la possibilité de désigner de nouveaux pays partenaires, à condition qu'il s'agisse d'un PMA ou d'un Etat fragile, à condition que nous soyons en mesure d'apporter une valeur ajoutée au développement de ce pays - n'oublions pas que nous sommes, après tout, un petit acteur, et à condition que le Ministère et son agence Lux-development puissent être présents sur place afin d'assurer le suivi des projets. Nous prendrons également en considération l'expérience de nos ONG dans un tel pays. Le pays partenaire potentiel devra évidemment avoir mis en place un cadre de base pour son développement social et économique et être prêt à se doter d'une gouvernance conforme à l'ODD 16. Dans les Etats fragiles et les pays ayant traversé une crise profonde, il reviendra également à nous de concevoir ensemble avec la partie nationale les structures de gouvernance. Une étude préliminaire devra être menée pour chaque pays partenaire potentiel afin de bien considérer tous ces facteurs.

Nous mettons actuellement en œuvre un premier projet au Myanmar, et nous nous trouvons au stade de préparation d'un deuxième. Nous sommes en train de voir avec les autorités s'il est possible de trouver un terrain d'entente. Après tout, nous voulons agir conformément aux principes d'efficacité du développement, et répondre à une demande de la partie nationale. Le ministre Asselborn a récemment mené des discussions au Myanmar que je vais poursuivre sur place au cours du premier semestre 2017.

On m'interroge régulièrement sur les raisons de notre présence en Amérique centrale. Une partie de la réponse se trouve dans la nouvelle relation avec le Salvador, mais aussi dans la continuité de notre soutien à la population du Nicaragua. Suite aux dernières élections, la situation politique dans ce pays n'est pas facile, mais nous avons aussi fait face à des contextes difficiles dans d'autres pays et continents. Il s'agit dans ces cas d'adapter nos modalités et nos priorités aux circonstances, y compris à travers des actions avec la société civile locale et le secteur privé.

Au-delà de ces raisons ponctuelles, il me semble indispensable que la coopération luxembourgeoise soit présente sur les trois continents – l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Les différentes habitudes de travail et les différents modèles de gouvernance nous permettent d'aborder les grandes questions de façon plus globale. Notre présence diplomatique constitue également un enrichissement pour notre politique étrangère, bien au-delà de la coopération.

Monsieur le Président,

Tous les partenaires de la Coopération luxembourgeoise, c'est-à-dire, les autres ministères, nos pays partenaires prioritaires, les organisations internationales, les ONG nationales et internationales, ainsi que le secteur privé, trouveront leur place dans la nouvelle stratégie générale.

J'aimerais dans ce contexte saisir l'occasion pour parler plus en détail de nos relations avec les organisations multilatérales. Certaines d'entre elles ont, à côté de leur mission opérationnelle sur le terrain, aussi un rôle normatif à jouer, par exemple l'Organisation internationale du travail ou encore l'Organisation mondiale de la santé. Au cours des dernières années nous avons réduit le nombre de projets avec les agences pour investir dans des programmes plus larges qui répondent directement au mandat central de chaque agence.

C'est ainsi que nous soutenons un grand programme de l'OMS visant le renforcement des systèmes de santé principalement en Afrique de l'Ouest, et

depuis peu aussi au Laos. A travers un programme si fondamental nous avons réussi à contribuer indirectement au fait que la crise Ebola ne se soit pas répandue au Mali. En même temps, ce programme multilatéral est complémentaire à nos programmes bilatéraux dans le secteur de la santé au Laos et au Sénégal. Le tout s'aligne sur l'objectif fondamental de la couverture sanitaire universelle. Avec le PNUD nous travaillons dans les domaines de la gouvernance et de la décentralisation.

Quelque 10 à 20% de l'enveloppe totale de nos Programmes indicatifs de coopération sont réservés au volet multilatéral et ceci dans un esprit de complémentarité. Par exemple, au Cabo Verde et au Sénégal, le BIT bâtit sur nos programmes bilatéraux de formation professionnelle pour apporter son expertise et son savoir-faire concernant l'insertion professionnelle, pour ainsi assurer que les jeunes formés trouvent en effet un travail. Au Mali, la FAO est associée à nos programmes de développement rural et agricole.

Nous avons conclu des accords de partenariat stratégiques pluriannuels avec quelques agences privilégiées qui, à côté des grands programmes, rendent prévisibles et transparents nos engagements volontaires et thématiques auprès de chaque agence. Environ 30% de notre APD sont dédiés aux partenaires multilatéraux et c'est un ratio que nous souhaitons maintenir dans le futur. Certains de ces accords de partenariat sont en train d'être renégociés. Nous tenons chaque année des consultations bilatérales avec celles-ci pour discuter de leurs priorités et faire le point sur les programmes que nous finançons. Nous encourageons les agences à venir à Luxembourg et à profiter de leur présence pour rencontrer tous les acteurs luxembourgeois ou pour y tenir des réunions internationales. C'est ainsi que le FNUAP a récemment tenu à Luxembourg, en présence de son Directeur exécutif, sa « Suppliers conférence » avec en parallèle nos consultations bilatérales.

Nous finançons encore un autre programme avec certaines agences pour permettre aux jeunes résidents luxembourgeois de rentrer dans le programme JPO (Junior Professional Officer). Cela permet au Luxembourg d'avoir une meilleure compréhension de ces agences et aux jeunes d'éventuellement entamer une carrière au sein du système onusien. Il est important en tant que bailleur de fonds et en tant que pays de disposer de cette présence.

A côté des ministères et des agences et des pays partenaires, la stratégie générale doit bien sûr aussi mentionner les ONG comme étant des acteurs importants de la Coopération luxembourgeoise. Environ 16% de notre APD est mis en œuvre par les ONG.

Il s'agit dans les différents secteurs et pays, d'ONG locales, comme par exemple dans les Territoires palestiniens ou encore en Afrique de l'Ouest, avec une ONG régionale, comme Enda tiers-monde et son réseau.

Nous avons octroyé à certaines ONG un mandat, pour mettre en œuvre des programmes, qui sont particulièrement bien adaptés, comme le programme de SOS Faim portant sur l'accès des petits paysans aux instruments de microfinance au Burkina Faso et au Mali. Au Kosovo, nous avons accordé un mandat à Caritas pour aider les plus vulnérables au Nord et au Sud du pays.

Le gros du budget alloué aux ONG est destiné au cofinancement des projets d'ONG luxembourgeoises ayant obtenu l'agrément ministériel. Ce sont actuellement pas moins de 93 ONG. Très récemment une nouvelle ONG a obtenu l'agrément. Ces dernières années, nous avons apporté un certain nombre de modifications dans cette collaboration, y compris à travers le « paquet d'avenir ». Pour les projets ponctuels, nous avons introduit en 2016 les appels à proposition, afin de sélectionner et financer les meilleurs projets. Les critères de sélections ont été déterminés conjointement avec le Cercle. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les meilleurs projets proviennent de petites ONG, travaillant principalement avec des bénévoles. Parallèlement, les accords-cadres ont été simplifiés dans leur procédure administrative. Mais il y a encore des progrès à faire dans ce contexte.

Le taux de cofinancement devrait être adapté à partir de 2017, en fonction de la catégorie de pays dans lesquels ils sont mis en œuvre. Les projets dans les pays les moins avancés et dans les pays partenaires seront cofinancés à 80%. Le taux pour les autres pays en voie de développement sera réduit à 60%. L'exception consistera dans le cofinancement à 80% pour les projets renforçant la société civile. En effet, dans les pays émergents comme l'Inde ou le Brésil, il est indispensable de renforcer la société civile dans son rôle sociétal, et ce par exemple dans l'intérêt des peuples indigènes. En 2015 un compromis sur ceci avait été trouvé avec le Cercle des ONG et il est désormais mis en œuvre. J'aurai prochainement la possibilité de discuter de ceci plus en détail avec les membres de la Commission de la Chambre compétente. La partie du compromis portant sur la réduction du remboursement des frais administratifs des ONG a été publiée dans un règlement grand-ducal du 26 octobre. Lentement, mais sûrement, et particulièrement dans notre budget 2017, seront augmentés les moyens pour les travaux de sensibilisation des ONG luxembourgeoises.

Mesdames, Messieurs,

Un partenaire, que nous prenons de plus en plus en compte dans notre politique de développement, est le secteur privé, à savoir les entreprises luxembourgeoises et celles de nos pays partenaires. La conférence d'Addis, mais également le sommet de New York de septembre 2015 et le sommet humanitaire mondial, ont clairement souligné le rôle qu'elles peuvent jouer.

Le rôle des entreprises multinationales est souvent abordé, bien que notre dialogue avec ces acteurs importants sur le terrain laisse encore beaucoup à désirer. Leurs investissements peuvent créer des emplois et contribuer à accélérer la croissance économique, mais ils peuvent également accaparer des ressources naturelles et de la terre. Les impôts de ces entreprises constituent des recettes importantes pour les pays en développement, pour autant que ces derniers disposent des capacités adéquates au niveau fiscal, notamment à travers le cadre BEPS, dans le domaine de la fiscalité pour en profiter.

J'étais particulièrement satisfait que Michel Wurth d'Arcelor Mittal Luxembourg ait participé aux Assises de la coopération et ait expliqué comment Arcelor essaie de contribuer au développement durable des pays en développement.

Les petites et moyennes entreprises ont également leur rôle à jouer. Afin de les encourager à s'établir sur de nouveaux marchés, la Coopération luxembourgeoise a lancé en avril 2016, comme annoncé il y a une année, la Business Partnership Facility, dotée d'un budget d'un million EUR par an, pour les trois prochaines années. Le secteur privé est appelé à contribuer à hauteur d'au moins 50% pour pouvoir profiter d'un soutien financier dans ce cadre. Les secteurs visés par la Business Partnership Facility sont les TIC, Fintech, Biohealth et Eco-innovation. Ces secteurs sont parmi les plus innovants et peuvent créer une plus-value pour tous. Une première sélection dans le cadre de cette facilité vient d'être finalisée. Sur vingt dossiers reçus, quatre ont été retenus avec des projets au Cabo Verde, au Sénégal et au Burkina Faso.

La facilité est un outil pour sensibiliser et pour encourager les entreprises à participer au développement. C'est ainsi que nous créons des synergies, par un effet de levier de nos fonds publics. Les missions économiques constituent un autre moyen, comme par exemple celle à laquelle a participé la secrétaire d'Etat Madame Closener dans le cadre de la visite officielle du Grand-Duc en 2015 au Cabo Verde ou encore celle effectuée par la Chambre de commerce en février 2016 au Sénégal et en Ethiopie.

Nous maintenons notre position sur les aides non-liées, sans pour autant camper sur une position de principe dirigée contre le secteur privé. Une démarche ouverte au secteur privé est dans l'intérêt des pays en développement.

Mesdames et Messieurs les Députés,

En raison de notre nouvelle démarche dans le cadre de l'agenda 2030, moins de stratégies thématiques et sectorielles seront nécessaires que jusqu'à présent.

Nos trois thématiques horizontales, à savoir la gouvernance, le genre et l'environnement/le climat, sont déjà largement couvertes par l'agenda 2030. Ces domaines ne nécessiteront donc plus de stratégie spécifique pour garantir que ces thèmes soient dûment intégrés dans toutes nos actions. La discussion aux « Assises de la Coopération » de cette année l'a clairement montré.

Nos secteurs prioritaires - santé, éducation/formation professionnelle et développement local et rural – demeurent nos priorités et ont besoin d'un cadre de référence. Des domaines importants, telle que la microfinance ou les technologies de l'information (ICT), sont dans ce contexte à considérer comme des outils plutôt que comme des secteurs à part entière. Lors de la remise du prix européen de la microfinance de cette année, il a été relevé à titre d'exemple, que des jeunes et adolescents issus de familles pauvres, peuvent avoir accès à l'éducation grâce à des micro-financements. De même, l'équipement des écoles pourra être amélioré et la formation des enseignants renforcée. Un accent important est mis sur le rôle des femmes et des filles.

De par ses principes spécifiques l'aide humanitaire gardera sa base propre, mais celle-ci devra être adaptée aux résultats du Sommet humanitaire mondial. En mai dernier, à Istanbul, ensemble avec d'autres pays, nous avons pris une série d'engagements, qu'il convient maintenant de mettre en œuvre. Beaucoup de ces recommandations font déjà partie intégrante de notre pratique, comme notamment nos engagements pluriannuels au bénéfice des agences, qui – en cas de crise - leur permettent d'agir rapidement sur le terrain au lieu de devoir attendre l'arrivée des fonds. Les nouveaux accords de partenariat stratégique avec les agences humanitaires sont en cours de finalisation et devront, dans la mesure du possible, encore être signées cette année et s'appliqueront pour la période à partir de 2017.

Dans le cadre du « Grand Bargain », initiative que nous avons rejointe à Istanbul, nous nous sommes également engagés à travailler de manière plus directe avec les ONG du Sud. Ce sont souvent ces ONG qui portent une aide au sein de leurs

communautés quand d'autres ne sont plus en mesure de le faire, comme par exemple en Irak, au Yémen ou alors dans certaines régions en Syrie. Nous avons pris des engagements spécifiques pour mieux tenir compte des besoins de personnes ayant un handicap. De même nous nous sommes engagés à investir davantage dans la prévention de crises potentielles.

Je me félicite de la signature avec les ONG humanitaires d'une Charte afin de pouvoir mettre en œuvre ces engagements dans le plein respect des principes humanitaires qui sont l'indépendance, l'impartialité et la neutralité.

Mesdames et Messieurs,

Outre la stratégie générale et les stratégies sectorielles, nous avons de même besoin de documents qui codifient davantage nos méthodes d'intervention.

Ainsi nous disposons depuis une année d'une politique d'évaluation qui décrit nos méthodes de travail dans ce domaine. Je suis fier que notre engagement en faveur d'une politique d'évaluation plus structurée porte aujourd'hui ses fruits. Depuis le mois de mai, en collaboration avec notre agence Lux-Development, nous menons au Sénégal une revue à mi-parcours du PIC ainsi que de l'ensemble des programmes afin de mieux calibrer nos méthodes d'intervention et d'identifier dès à présent, en partenariat avec le Sénégal, les principaux éléments de notre prochain PIC. Une attention particulière est réservée à l'appropriation du PIC par les partenaires et à l'utilisation des procédures nationales, ainsi qu'à la concentration sectorielle de nos activités et une bonne coordination avec les autres bailleurs sur place.

A partir de janvier 2017, nous assumerons la présidence du MOPAN, le «Multilateral Performance Assessment Network». Les principaux donateurs se retrouvent dans ce réseau pour procéder à des évaluations conjointes des organisations multilatérales. Depuis 2014, le Luxembourg est membre du réseau et l'année prochaine nous remplaceront la Corée du Sud à sa présidence. Une de nos priorités sera sans doute la finalisation et la publication des rapports d'évaluation du 1er cycle de 12 organisations multilatérales, y compris ONUSIDA et la Banque africaine de développement, ainsi que le lancement des évaluations du 2ème cycle, dont le PNUD et l'Organisation mondiale de la santé.

Un autre document dont nous disposons depuis 2014 et qui contribue à améliorer nos méthodes de travail, est sans aucun doute le plan d'action pour l'efficacité du développement. Ce plan d'action, qui touche à sa fin en 2016, est en train d'être évalué. Nous allons élaborer un nouveau plan qui prendra en considération aussi bien l'Agenda 2030 que les résultats de la conférence de Nairobi sur l'efficacité du développement, qui aura lieu début décembre. Paris,

Busan, Mexico et maintenant Nairobi constituent des étapes de cette démarche internationale pour un développement efficace.

L'année prochaine la qualité et l'efficacité de notre travail seront évaluées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, lors de la revue par les pairs. Il s'agit d'une analyse approfondie de la quantité et de la qualité de notre aide publique au développement, de nos politiques et stratégies ainsi que de notre organisation interne, de nos modalités de travail et de nos partenariats. Finalement, la transparence sera examinée ainsi que notre effort global en faveur du développement, c'est-à-dire la cohérence de toutes nos politiques qui peuvent avoir un impact sur les pays en développement.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le comité interministériel pour la coopération au développement et l'ensemble de ses membres qui, au cours des dernières années, se sont engagés activement en faveur du renforcement de la cohérence des politiques, et qui ont publiés des avis à ce sujet.

Monsieur le Président,

J'ai voulu mettre à profit ce débat annuel d'orientation pour parler de nos principes de base, qui ne changent pas, mais aussi de nos méthodes, stratégies et partenariats, qui eux seront adaptés. Je suis bien conscient, que cela peut paraître quelque peu technique, et par moments théorique. Vous pourriez vous interroger sur le bien-fondé de s'attarder autant sur les instruments, alors que 120 millions de personnes sont tributaires de l'aide humanitaire, que 65 millions ont dû quitter leurs foyers, alors que des millions d'enfants ne vont pas à l'école et que des millions de jeunes filles sont mariées de force, et ce tout en étant encore des enfants?

Je pourrais apporter des pages entières de chiffres et de témoignages de misères et drames, de situation abominables et de choix désespérés, qui doivent être faits.

Le bilan de tout cela est dramatique. Mon véritable propos consiste à apporter des pistes de solutions. C'est la raison pour laquelle, j'ai voulu vous informer comment notre budget et nos capacités sont utilisés au mieux, plus rapidement et de façon plus ciblée, pour que chaque Euro arrive là où il le faut, pour qu'il ait justement un impact sur les plus pauvres et les plus vulnérables. Je veux mettre en place des capacités durables pour que les pays en développement puissent de mieux en mieux s'aider eux-mêmes. Il est indispensable que toutes nos politiques tendent vers cet objectif.

C'est notre raison d'être, celle de mon équipe au ministère, de nos collègues sur le terrain, de Lux-development, des ONG, des volontaires et des professionnels. Malgré les risques de sécurité, le terrorisme, des putschs militaires, le Zika, la malaria, la dengue et bien d'autres fléaux encore, nous œuvrons pour cet objectif.

Soyons fiers d'eux!

Je vous remercie.